Envoyé en préfecture le 27/03/2026
Reçu en préfecture le 27/03/2026
Publié le
ID : 029-212901656-20260327-D_2026_3_8-DE

Délibération n° 2026-3.8
Conseil municipal du 26 mars 2026

Date de convocation : 20/03/2026
Date de publication : 27/03/2026

Classification : 5.3

Objet : Fixation du nombre et désignation des membres du CCAS

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 20 mars 2026, s'est réuni le 26 mars 2026 à la salle du Conseil municipal, sous la présidence du Maire, Loïc LE FUR.

Nombre de conseillers en exercice Nombre de conseillers présents Nombre de conseillers votants Secrétaire de séance : Sébastien JEGOU	27 26 27	Étaient présents l'ensemble des conseillers en exercice, à l'exception de : David LANOË procuration à Stéphane FAUCHE

Les articles L123-4 à L123-12 du Code de l'action sociale et des familles (CASF) disposent que dans chaque commune de plus de 1500 habitants, un centre communal d'action sociale (CCAS) est créé. Il est administré par un conseil d'administration dont les membres sont fixés par le Conseil municipal.

Le Conseil d'administration est composé :
- du Maire,
- de représentants du Conseil municipal,
- de représentants d'associations locales œuvrant dans le domaine social ou médico-social nommés par le Maire.

Les membres élus et nommés le sont en nombre égal au sein du conseil d'administration, et leur nombre est fixé par le Conseil municipal. Il est proposé au Conseil municipal de fixer le nombre des membres du Conseil d'administration du CCAS à 12. Il est proposé une liste de candidats élus, à savoir 5 pour la majorité, 1 pour la minorité.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

DÉCIDE :

- de fixer le nombre de membres du CCAS à 12 ;

- de désigner les élus suivants :

- Lauriane CARROT ;
- Catherine DARDANELLI ;
- Catherine LE FUR DEVINCK ;
- Elodie LE ROUX ;
- Thomas SOUFFIR ;
- Soizick LE CORVAISIER.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Loïc LE FUR